
L'accès des filles aux études secondaires et supérieures.

Numéro d'inventaire : 1979.35414

Auteur(s) : Paulette Bascou-Bance

Type de document : article

Date de création : 1965 (vers)

Description : 2 feuilles. Il manque le début de l'article.

Mesures : hauteur : 270 mm ; largeur : 208 mm

Notes : Historique de l'accès des filles aux études dans le monde. En ill. le diplôme de baccalauréat de Julie Victoire Daubié.

Mots-clés : Baccalauréats

Travaux d'histoire de l'éducation, histoire de l'éducation

Filière : Post-élémentaire

Niveau : Post-élémentaire

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 4

ill.

14,323

ACADÉMIE
DE LYON.

SESSION DU MOIS
Avril 1861

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR. MODÈLE N° 1.

FACULTÉ DES LETTRES DE LYON.

CERTIFICAT D'APTITUDE

Au grade de Bachelier ès Lettres.

Nous, Professeurs de la Faculté des Lettres de Lyon, assistés d'un professeur de la Faculté des sciences de Lyon.

En exécution du décret impérial du 17 mars 1898, de la loi du 15 mars 1850, du décret impérial du 22 août 1854, et conformément au règlement du 3 août 1857;

Vu les notes obtenues par M. *elle Daubié Julie Victoire*
né à *Bains* département d'*es Vosges*
le *26 Mars 1824* candidat au Baccalauréat ès Lettres, à la suite de ses compositions écrites et de ses réponses aux questions portées au programme sous les numéros ci-après :

		Version latine	Discours latin	grec	latin	français	Logique	Histoire et géographie	Sciences (arithmétique, géométrie, physique)
Épreuve écrite	Version latine	1	1						
	Discours latin	1	1						
	grec	1	1						
	latin	1	1						
Épreuve orale	français	1	1						
	Logique	1	1						
	Histoire et géographie	1	2						
	Sciences (arithmétique, géométrie, physique)	1	2						

Après avoir constaté le résultat des épreuves subies par le candidat, l'avons déclaré digne du grade de Bachelier ès Lettres avec la mention *Passablement*

Fait à Lyon, le *17 Avril* 1861

Les Membres du Jury,

Nicolas Dardot

Vu :

Dardot

Le Doyen,
Boullier

Le Secrétaire,
Barthelemy

Nous, Recteur de l'Académie de Lyon, après nous être assuré de la capacité et de la bonne conduite du candidat, approuvons le présent certificat, qui sera immédiatement soumis à S. Exc. M. le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes, à l'effet d'obtenir, s'il y a lieu, sa ratification et la délivrance du diplôme de Bachelier ès Lettres.

A Lyon, le *30 Avril* 1861

Octave Hanpays

LE DIPLOME DE BACHELIÈRE DE JULIE DAUBIÉ.

